

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil QUINZE, le 9 mars, à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 23 février 2015, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame ALBANESI Hélène a accepté les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Messieurs Philippe BONNOT et Yannick DEBOUCHE

Ordre du jour :

- ◆ Vote du compte de gestion 2014 pour le budget principal et les budgets annexes
- ◆ Vote du compte administratif 2014 pour le budget principal et les budgets annexes
- ◆ Affectation du résultat 2014 pour le budget principal et les budgets annexes
- ◆ Budget primitif 2015 pour le service de l'assainissement
- ◆ Décision concernant les subventions attribuées en 2015
- ◆ Départ d'un agent au secrétariat – création de poste
- ◆ Aménagement de la forêt sectionnale de Lusans pour une durée de huit ans
- ◆ Renouvellement contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales
- ◆ Questions diverses :
 - Augmentation du contrat de maintenance éclairage public
 - Elections départementales de mars 2015
 - Rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture
 - Recensement de la population – synthèse
 - SYBERT : visite
 - Communes forestières du Doubs

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2015.

2015-04 : Vote du compte de gestion 2014

Monsieur le Maire rappelle aux nouveaux Elus la différence entre un compte de gestion et un compte administratif.

Le conseil municipal constate la concordance des comptes administratifs 2014 avec les comptes de gestion 2014 du Trésorier pour le budget principal et les budgets annexes. Les comptes de gestion de l'année 2014 sont approuvés à l'unanimité.

2015-05 : Vote du compte administratif 2014 du budget principal

Sous la présidence de Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	391 499,54 €
Recettes	691 190.09 €

Excédent de Fonctionnement + 299 690.55 €

Investissement

Dépenses 286 154.58 €

Recettes 136 713,36 €

Déficit d'investissement - 149 441.22 €

Restes à réaliser - 23 307,50 €

Besoin de financement 172 748.72 €

Résultat global **+ 126 941,83 €**

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, le conseil municipal approuve avec 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif communal 2014.

2015-06 : Vote du compte administratif 2014 - budget eau

Sous la présidence de Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service EAU 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 23 151,56 €

Recettes 103 622,45 €

Excédent de Fonctionnement + 80 470,89 €

Investissement

Dépenses 36 910,98 €

Recettes 45 107,45 €

Excédent d'investissement + 8 196,47 €

Restes à réaliser 0,00 €

Résultat global **+ 88 667,36 €**

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, le conseil municipal approuve avec 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service EAU 2014.

2015-07 : Vote du compte administratif 2014 - budget assainissement

Sous la présidence de Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service ASSAINISSEMENT 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 20 368,99 €

Recettes 68 557,58 €

Excédent de Fonctionnement + 48 188,59 €

Investissement

Dépenses 7 948,49 €

Recettes 111 717,90 €

Excédent d'investissement + 103 769,41 €

Restes à réaliser	+ 133 462,36 €
Résultat global	<u>+ 285 420,36 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, le conseil municipal approuve avec 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service assainissement 2014.

2015-08 : Vote du compte administratif 2014 - budget forêt

Sous la présidence de Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service FORET 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	56 994,78 €
Recettes	165 547,74 €
Excédent de Fonctionnement	+ 108 552,96 €

Investissement

Dépenses	45 769,30 €
Recettes	19 223,60 €
Déficit d'investissement	- 26 545,70 €
Restes à réaliser	- 4 459,59 €
Besoin de financement	31 005,29 €
Résultat global	<u>+ 77 547,67 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, le conseil municipal approuve avec 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du service FORET 2014.

2015-09 : Vote du compte administratif 2014 – budget CCAS

Sous la présidence de Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service CCAS 2014 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	2 880,00 €
Recettes	2 880,00 €
Résultat global	<u>0,00 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, le conseil municipal approuve avec 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, le compte administratif du CCAS 2014.

2015-10 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget principal

Après le vote du compte administratif 2014, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget principal.

Le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte administratif 2014 de la manière suivante :

Afin de couvrir le besoin de financement, l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte **1068 pour 172 748.72 €**. Le solde de l'excédent de

fonctionnement est reporté au **002 pour 126 941,83 €** le déficit d'investissement de **149 441.22 €** est reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

2015-11 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget eau

Après le vote du compte administratif 2014, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget eau.

Le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte administratif 2014 de la manière suivante : le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 80 470,89 €** et l'excédent d'investissement est reporté au **001 pour 8 196,47 €**.

2015-12 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget assainissement

Après le vote du compte administratif 2014, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget assainissement.

Le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte administratif 2014 de la manière suivante : le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 48 188,59 €**, l'excédent d'investissement est reporté au **001 pour 103 769,41 €**.

2015-13 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget forêt

Après le vote du compte administratif 2014, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat du budget forêt.

Le conseil municipal délibère et décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats du compte administratif 2014 de la manière suivante : afin de couvrir le besoin de financement l'excédent de fonctionnement est affecté en recettes d'investissement au compte **1068 pour 31 005,29 €**. Le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au **002 pour 77 547,67 €**, le déficit d'investissement de **26 545,70 €** est reporté en dépenses d'investissement au compte 001.

2015-14 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget CCAS

Monsieur le Maire expose que le compte administratif 2014 fait apparaître un résultat nul. Il n'y a donc pas de report sur l'exercice 2015.

Monsieur le Maire propose de ne pas établir de budget primitif 2015 pour le service du CCAS.

Considérant les écritures très restreintes sur le budget du CCAS : colis des anciens et une ou deux aides par an, voire pas du tout,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas établir de budget primitif 2015 pour le service du CCAS et d'inscrire des crédits pour les colis des anciens et pour des aides éventuelles au budget principal 2015.

Vote du budget primitif 2015 pour le service de l'assainissement

Une circulaire de la préfecture précise que le budget principal et les budgets annexes doivent être votés dans une seule et même séance. Le vote du budget assainissement est donc reporté à la séance du 27 mars 2015.

2015-15 : Vote des subventions accordées aux associations et à l'école

Le Maire rappelle au conseil municipal les montants des subventions attribuées en 2014 et propose au conseil municipal de fixer les montants des subventions pour l'année 2015. Les membres présents du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'attribuer les subventions en 2015, telles que fixées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **7.654,50 euros** qui sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2015.

La subvention attribuée à la coopérative de l'école tient compte comme chaque année de la participation aux activités USEP et aussi à des demandes de participation aux diverses sorties organisées dans l'année. Les subventions aux associations sont reportées en 2015

pour les mêmes montants qu'en 2014. Une augmentation éventuelle pourrait être accordée dans le cas d'une demande liée à un projet spécifique.

<i>Subventions</i>	<i>2014</i>	<i>voté pour 2015</i>
Les Gars d'aigremont	25,00	25,00
Ass. FC Anciens combattant	40,00	40,00
Ass. Parents d'élèves	200,00	200,00
Ass. St Étienne	200,00	200,00
Club 3ème âge	200,00	200,00
USEP / sorties + classes transplamtées	1700.00	4624.50
Coop scolaire / subv fonct	900.00	900,00
Ass ELAN	200,00	200,00
Football Club Aigremont-Montoille	200,00	200,00
La prévention routière	70,00	70,00
Pupilles de l'Enseignement public	70,00	70,00
Ass US Section Tennis	200,00	200,00
Ass USP/ Section gymnastique	200,00	200,00
AICA Pouligney-Lusans/Chatillon-Guyotte	200,00	200,00
DDEN	75,00	75,00
Moto-Club de Pouligney-Lusans	200,00	200,00
L'amicale des donneurs de sang de Roulans	50.00	50,00
TOTAL	4.730.00	7.654,50

2015-16 : Départ d'un agent au secrétariat – création de poste

Monsieur le Maire expose que l'agent non titulaire qui complète le temps partiel à 60% de l'agent titulaire du poste de secrétaire de mairie a prévenu qu'il souhaite ne pas reconduire son contrat après le 31/12/2015.

Suite à une réunion de concertation avec l'agent titulaire, le maire et le 1^{er} adjoint, il ressort que :

- L'agent titulaire souhaite continuer à travailler à temps partiel à 60%,
- Le maire apprécie le partage des tâches par deux agents qui peuvent ainsi s'organiser pour la continuité du service lors des absences de toutes sortes (congés, formation ...)
- Le nombre d'heures, actuellement de 35 heures hebdomadaires, du poste du secrétariat, devient insuffisant pour accomplir toutes les tâches dans de bonnes conditions.

Les solutions consistant à demander à l'agent titulaire de travailler à plein temps alors que ce n'est pas son souhait ou de demander sa mutation ou de transformer le poste à temps complet en poste à temps non complet (avec changement de régime de retraite) n'est pas envisagé ni envisageable.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ou de rédacteur (selon les candidatures correspondant au profil du poste) pour une durée hebdomadaire de 6 heures, afin de combler le manque de temps pour le travail au secrétariat,
- de proposer à l'agent recruté de compléter le poste à temps partiel à 60% du secrétariat par un contrat public d'agent non titulaire renouvelable tous les six mois, pour 14 heures hebdomadaires,
- de déclarer une vacance d'emploi pour le recrutement permanent,
- considérant le remplacement effectif au 1^{er} janvier 2016, d'autoriser Monsieur le maire à recruter à compter du 1^{er} novembre 2015 afin de permettre au nouvel agent de se former,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces deux emplois.

2015-17 : Aménagement de la forêt sectionnale de Lusans pour une durée de huit ans

Considérant que l'aménagement de la forêt sectionnale de Lusans arrive à son terme fin 2015,

Considérant que l'aménagement de la forêt sectionnale de Pouligny arrive à son terme dans huit ans,

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise en œuvre de l'aménagement de la forêt sectionnale de Lusans pour une durée de huit ans, dans le but, au terme de cet aménagement, de réaliser un aménagement commun pour la forêt de Pouligny-Lusans.

2015-18 : Renouvellement contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

Monsieur le Maire expose que le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations familiales (C.A.F.) a pris fin le 31/12/2014. Ce contrat permettait le versement d'une aide financière à la commune sur les frais engagés pour les activités enfance-jeunesse organisées sur la commune. La C.A.F. propose le renouvellement de ce contrat pour la période 2015-2018.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, pouvoir au maire pour signer le nouveau contrat qui sera proposé par la C.A.F. pour le versement d'une aide financière au titre des dépenses engagées par la commune pour les activités enfance-jeunesse organisées sur la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Hausse du contrat de maintenance pour l'éclairage public

Une hausse de 19% a été constatée. Des explications ont été données par l'entreprise sur l'augmentation des coûts (entretien matériel, changement des éclairages actuels par des ampoules LED, etc.)

Lettre des Anciens Combattants

Monsieur Le maire lit le courrier adressé par l'association des Anciens Combattants. Cette lettre adresse des remerciements et des félicitations à la commune pour le thème choisi du dernier bulletin municipal.

Elections départementales mars 2015

Un tableau est complété pour l'organisation de la tenue des bureaux de vote pour les scrutins des 22 et 29 mars 2015

- **Rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture**
Le représentant de l'Etat, rencontré dans le cadre d'une réunion à la communauté de communes Vaite Aigremont, a invité chacun à réfléchir sur les groupements territoriaux à engager rapidement et qui permettront en 2017 d'avoir des communautés de communes d'au moins 20 000 habitants.

- **Recensement de la population**
837 habitants ont été comptabilisés après le recensement effectué ce début d'année, ce qui représente une augmentation d'environ 50 personnes en 5 ans.

- **SYBERT**
Le SYBERT propose une visite de son site de Besançon le jeudi 2 avril 2015 à partir de 13h30.
Les maires et conseillers municipaux sont invités à cette visite.

- **Communes forestières du Doubs**
Un courrier a été adressé à la commune pour sensibiliser les Elus au retrait de l'Etat d'une partie de sa contractualisation vis-à-vis de l'ONF. Cette lettre est lue à l'ensemble des conseillers municipaux présents.

La séance est levée à 23h50.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

<u>2015-04 : Vote du compte de gestion 2014</u>
<u>2015-05 : Vote du compte administratif 2014 du budget principal</u>
<u>2015-06 : Vote du compte administratif 2014 - budget eau</u>
<u>2015-07 : Vote du compte administratif 2014 - budget assainissement</u>
<u>2015-08 : Vote du compte administratif 2014 - budget forêt</u>
<u>2015-09 : Vote du compte administratif 2014 – budget CCAS</u>
<u>2015-10 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget principal</u>
<u>2015-11 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget eau</u>
<u>2015-12 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget assainissement</u>
<u>2015-13 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget forêt</u>
<u>2015-14 : Affectation du résultat de l'exercice 2014 – budget CCAS</u>
<u>2015-15 : Vote des subventions accordées aux associations et à l'école</u>

<u>2015-16 : Départ d'un agent au secrétariat – création de poste</u>
--

<u>2015-17 : Aménagement de la forêt sectionnale de Lusans pour une durée de huit ans</u>
--

<u>2015-18 : Renouvellement contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales</u>
--

Sujets abordés :

Ba : Vote du budget primitif 2015 pour le service de l'assainissement

Bb : Hausse du contrat de maintenance pour l'éclairage public

Bc : Lettre des Anciens Combattants

Bd : Elections départementales mars 2015
--

Be : Rencontre avec le Secrétaire Général de la Préfecture
--

Bf : Recensement de la population

Bg : SYBERT

Bh : Communes forestières du Doubs
